

## Epidémie COVID-19

### Protocole de gestion départementale de l'épidémie de COVID 19 à destination des employeurs et directeurs de services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées et/ou situation de handicap

**Le présent document a vocation à synthétiser le plan d'actions et le dispositif d'accompagnement mis en place pour les SAAD dans le Bas-Rhin.**

En outre, une mise à jour quotidienne des recommandations est consultable à partir de ce lien : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

#### Dispositif de communication CD/ARS en situation de gestion de crise Covid-19

### 1- Relation avec le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé

#### Désignation d'un référent au sein du SAAD

Il vous est demandé d'identifier un référent Covid19 au sein de chaque service, qui sera notamment chargé de garantir le respect des mesures d'hygiène et d'assurer le lien avec le Conseil Départemental et l'ARS, afin de coordonner les mesures de gestion.

#### Coordonnées du Conseil Départemental :

Adresse de contact : [drps.sei@bas-rhin.fr](mailto:drps.sei@bas-rhin.fr)

Votre contact :

- Hélène DEBROSSE, Référente des services d'aide à domicile : 07 86 35 62 22 - [helene.debrosse@bas-rhin.fr](mailto:helene.debrosse@bas-rhin.fr)

En cas d'absence :

- Guylaine CANAS, Adjointe au chef du Service des Etablissements et institutions : 07 63 43 72 07 - [guylaine.canas@bas-rhin.fr](mailto:guylaine.canas@bas-rhin.fr)
- Pierre MACIAZEK, Responsable du Service des Etablissements et institutions : 06 99 96 49 21 - [pierre.maciazek@bas-rhin.fr](mailto:pierre.maciazek@bas-rhin.fr)
- Régis FEBVRE, Directeur de la Direction Ressources des Politiques Sociales : 06 85 28 66 69 - [regis.febvre@bas-rhin.fr](mailto:regis.febvre@bas-rhin.fr)

## Coordonnées de l'Agence Régionale de Santé – DT67 – Autonomie :

Adresse de contact : [ars-grandest-dt67-autonomie@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-autonomie@ars.sante.fr)

Votre contact :

- Antoine PIED, Responsable du pôle autonomie à la Délégation Territoriale Bas-Rhin : 03.88.88.93.53 - [Antoine.PIED@ars.sante.fr](mailto:Antoine.PIED@ars.sante.fr)

En cas d'urgence le numéro à contacter est celui du point focal régional : 09 69 39 89 89

## 2- Recensement et remontées des informations

Il vous est demandé **en utilisant le tableau ici** (composé de 3 onglets : situations/besoins/Maintien des interventions) :

### 1. de tenir un recensement des cas de Covid-19 suspects et avérés

- des personnes que vous accompagnez
- de vos salariés

ETABLISSEMENT	
VILLE	

Salariés dans la structure	
Nombre de	Nombre d'ETP

Date	CAS SUSPECTES <i>(en nombre de cas)</i>		CAS CONFIRMES <i>(en nombre de cas)</i>			Salariés absents			Observations éventuelles
	Personne accompagnée	Professionnels	Personne accompagnée	Professionnels	DECES <i>(en nombre de décès)</i>	Nombre de salariés absents	Nombre de salariés absents cause COVID 19	Nombre de salariés absents autres motifs	

et de les transmettre **chaque jour à 12H00** au Conseil Départemental : [drps.sei@bas-rhin.fr](mailto:drps.sei@bas-rhin.fr)

### 2. de transmettre une fois par semaine **chaque lundi à 12H00** une liste à jour des noms des personnes prioritaires (P)/non prioritaires (NP)/pour lesquelles vous ne pouvez plus intervenir (tous motifs confondus)

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Prioritaire Oui/non	Intervention maintenue oui/non

La remontée concernant les noms des bénéficiaires prioritaires/non prioritaires va évoluer pour adapter la prise en charge des situations difficiles. Une communication dédiée sera faite dès finalisation de la procédure.

**IMPORTANT** : le tableau est à retourner uniquement si vous avez des cas à déclarer ou si des évolutions sont connues d'un jour à l'autre. Il est inutile de nous le remonter si vous n'avez aucun cas ni de besoin matériel.